

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 40 Vœu relatif aux travaux de mise en accessibilité du conservatoire Gabriel Fauré.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'engagement de la Maire de Paris pour la mise en accessibilité de tous les équipements parisiens recevant du public d'ici à 2024 dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Considérant l'opération de mise en accessibilité du conservatoire Gabriel Fauré, inscrite à la programmation des investissements d'intérêt local pour l'année 2019 ;

Considérant que ce projet de mise en accessibilité est étudiée par la Direction des Affaires Culturelles et la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture depuis de nombreux mois, en lien avec la direction du conservatoire ;

Considérant que des réunions techniques ont permis d'affiner le programme des travaux en prévoyant le réaménagement de l'entrée et de la banque d'accueil du conservatoire, de repositionner et d'adapter l'interphone, de mettre aux normes les portes d'accès du bâtiment et de réaliser des travaux d'accessibilité de certains toilettes ;

Considérant que les travaux précités permettent une accessibilité du rez-de-chaussée de l'équipement culturel ;

Considérant que l'accessibilité de l'étage supérieur nécessite l'implantation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite ;

Considérant que cette installation nécessite des études plus approfondies, notamment sur la modification du bâtiment, raison pour laquelle la directrice des affaires culturelles a informé la Maire du 5^e arrondissement de l'impossibilité de réaliser cette installation à l'été 2019 ;

Considérant que les élus du 5^e arrondissement et le Conseil local du handicap du 5^e arrondissement portent une attention toute particulière à la mise en accessibilité des équipements culturels et sportifs de l'arrondissement ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris mette en œuvre pour que les travaux d'accessibilité du rez-de-chaussée du conservatoire du 5^e puissent être réalisés à l'été 2019, et,
- Que la Maire de Paris fasse le nécessaire pour que les études spécifiques permettant d'envisager l'installation d'un élévateur pour Personnes à Mobilité Réduite pour l'accessibilité de l'étage supérieur, soient réalisées dès cette année.